

BLOCS-PORTES COUPE-FEU 1 H

BLOC-PORTE CF 1 H GRANDES DIMENSIONS

Code: CF 1 H - SP 46

FEU: CF et PF 1 h (PV n° 96.42192/A)

PROFEU : (PV n° RS 97-148)



DESCRIPTIF DE BASE:

- HUISSERIE METALLIQUE (PROFEU : voir **dimensions** chapitre «Adaptations») OU BOIS EXOTIQUE (section mini 75 x 58)
- JOINT SUR HM : 2 lèvres 1S652
- VANTAIL: LARGEUR: 730 à 1230
HAUTEUR: 1510 à 2750
EPAISSEUR: Fibre brute ou prépeinte: 46
Placage bois: 47
Stratifié 9/10°: 48
- CADRE B. E. 45 x 40 embrevé
- AME COMPOSITE
- FERRAGE: 3 ou 4 paumelles de 130
Serrure 1 point avec protection thermique Interdens 15
- ETANCHEITE AU FEU: Joints thermogonflants
 - Sur l'huissérie: Palusol de 30 x 3
Interdens de 30 x 1 sous la gâche en huissérie bois
 - Sur le vantail: Côté serrure et côté paumelles: Palusol de 10 x 3
En traverse haute: Palusol de 35 x 4
En traverse basse: Palusol de 35 x 4
- SENS DU FEU: recto - verso (sauf PROFEU, uniquement côté paumelles)

VARIANTES ADMISES:

- Adaptation sur huissérie PROFEU soudée ou assemblée par vissage (voir chapitre Adaptations)
- Adaptation en huissérie bois sur cloisons plaques de plâtre (voir chapitre Adaptations).
- Revêtement stratifié ou placage (*) V-5
- Adaptation d'une serrure à 3 points de condamnation avec protection thermique Interdens 15 (73626, Vachette 5000, JPM 52000, BRICARD 8100)
- Oculus CF-PF 1H en vitrage Pyrobel 21 de forme :
 - circulaire : Ø de clair 400 maxi
 - rectangulaire : clair H 800 x L 400 maxi
 Découpe à 200 mm mini des bords du vantail
- Installation de deux regards vitrés sous conditions :
 - circulaire : Ø de clair < 400
 - rectangulaire : clair H < 400 x L < 400
 Distance mini entre deux découpes : 200 mm
 Découpe à 200 mm mini des bords du vantail et 500 mm mini du bas du vantail
- Adaptation d'un joint d'étanchéité sur l'huissérie bois : 2 lèvres 1S651 ou 10777D
- Adaptation d'un joint balai HELIOS BPSU sous la porte avec joint PALUSOL de 10 x 3 en remplacement du PALUSOL de 35 x 4.
- Mise en œuvre d'un seuil suisse.

(*) Modifications admises et entérinées par le CECMI en date du 18 avril 1986.